

#lepl2214 [[CM6 - Fin brevet & Droits d'auteur (CM7)]]

## 0.1 1. Droit de revendiquer la paternité de l'œuvre

Droit d'exiger d'être mentionné (par pseudonyme ou non) ou non sur chaque exemplaire de l'œuvre en qualité d'auteur

## 0.2 2. Droit au respect de l'intégrité

Droit de s'opposer à n'importe quelle modification de l'œuvre Même si l'auteur a refusé son droit moral, il peut quand même s'opposer à toute modification touchant à l'honneur de l'auteur

**Exemple:** RTBF a modifié son logo en 1990. L'auteur du logo initial avait cédé ses droits d'auteur mais n'avait pas cédé son droit moral donc il a porté plainte et aurait dû gagner. Mais le tribunal a utilisé un trick discutable pour laisser la RTBF gagner : “Pendant 30 ans vous avez travaillé pour la RTBF et laissé celle-ci modifier vos créations donnant l'impression à la RTBF de pouvoir modifier vos créations” et la RTBF a gagné.

**0.2.0.1 Droit de destination ?** L'auteur peut-il s'opposer à des utilisations de l'œuvre préjudiciables à son honneur ou à sa réputation ?

**Exemple :** Utilisation de “Papa Où T'es ?” pendant la “manif pour tous” (manifestation anti-mariage pour tous) => Stromae avait le droit d'empêcher l'utilisation de sa musique à des fins politiques